

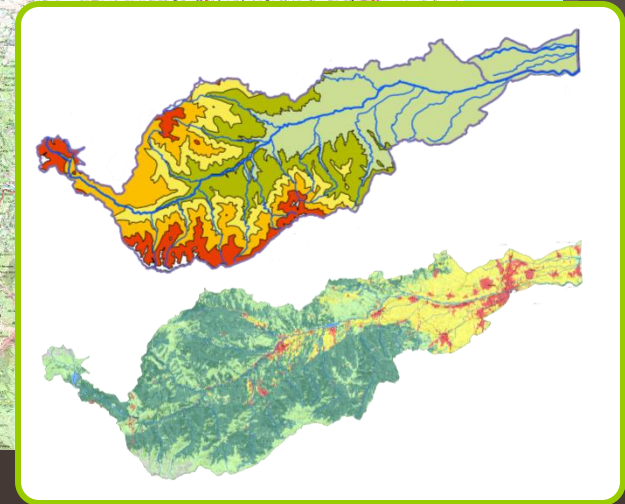
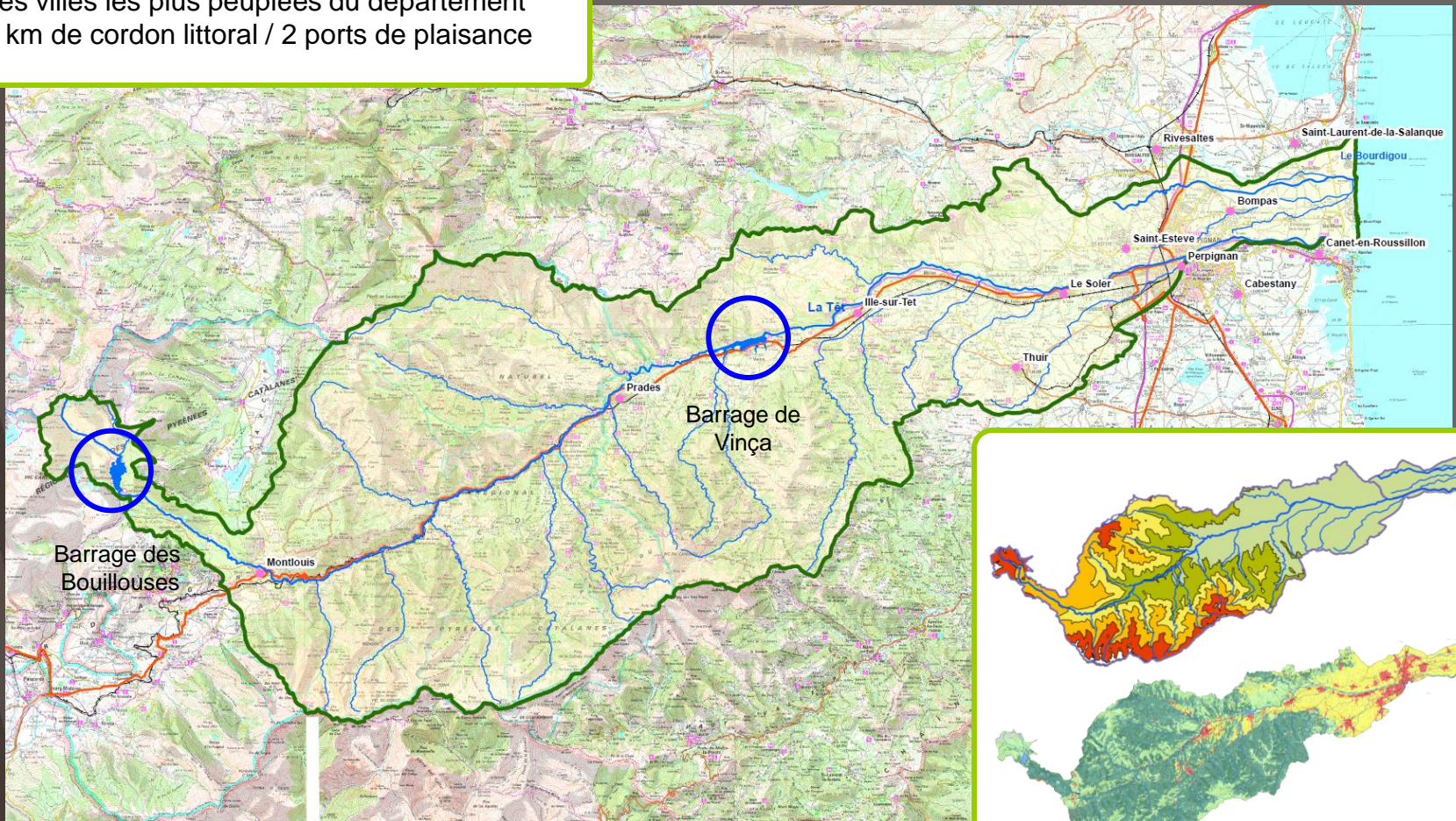
Contrat de rivière du bassin versant de la Têt

3^e réunion du comité de rivière
2 juillet 2015

Présentation et validation de l'avant projet

Périmètre du projet : le bassin versant de la Têt

1500 km² : le plus grand bassin versant des PO
570 km masses d'eau / Têt = 120 km
2 barrages (18Mm³ et 24Mm³)
Les villes les plus peuplées du département
7 km de cordon littoral / 2 ports de plaisance



Contrat de rivière du bassin versant de la Têt

quelle vision et quelle ambition pour ce territoire?

Une opportunité :

- Mise en cohérence des projets locaux / collectif
- Assistance technique, aides financières
- Programme d'actions sur 5 ans = vision durable

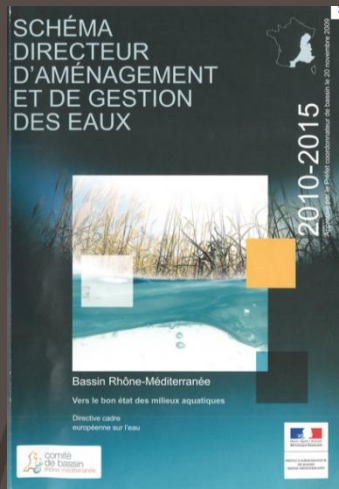
- Un outil de **planification et d'intervention** à l'échelle du bassin versant
- Un protocole d'accord qui repose sur un engagement moral et contractuel
- Un lieu de discussion pour définir collectivement des objectifs et des solutions
- Un outil pour mettre en **cohérence les politiques sectorielles**

Partenaires techniques & financiers



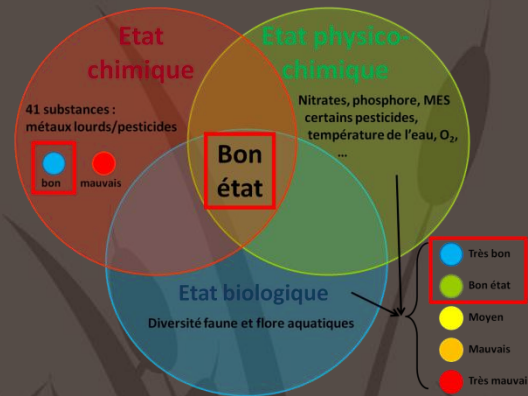
Documents d'orientation et de référence

SDAGE



Directive Cadre Européenne sur l'eau

Comment définir le bon état ?



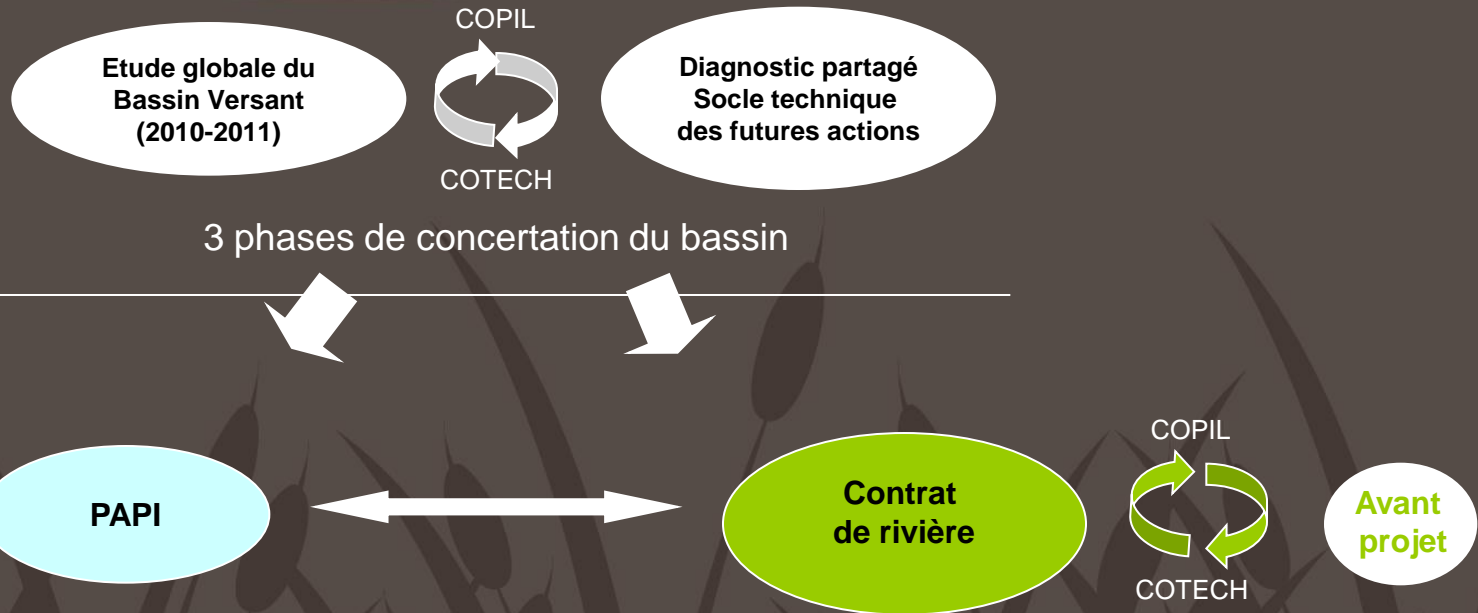
Directive Inondation



+ articulation avec les autres politiques d'aménagement...



Du diagnostic de bassin à l'avant projet

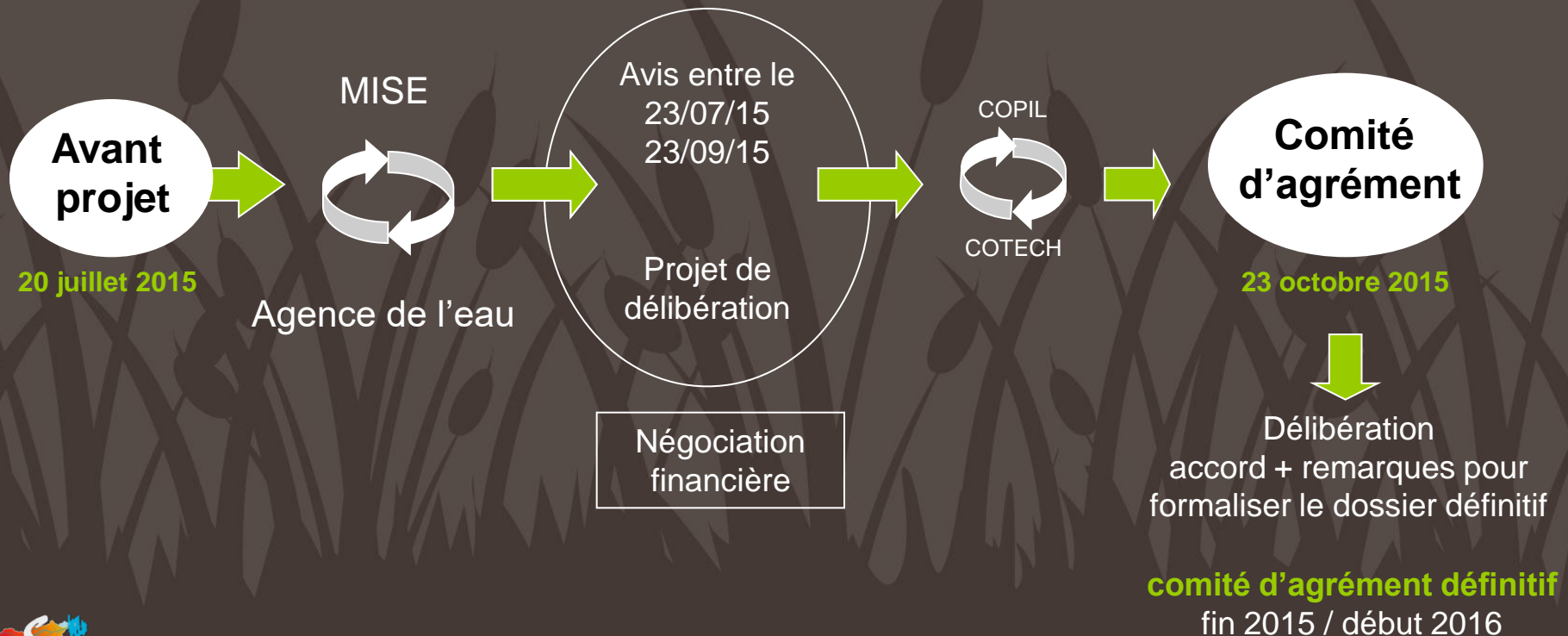


3 phases de concertation du bassin
05/12/12 : PAPI en comité de bassin
19/12/12 : CMI : labellisation PAPI
4 juillet 2013 : signature du PAPI

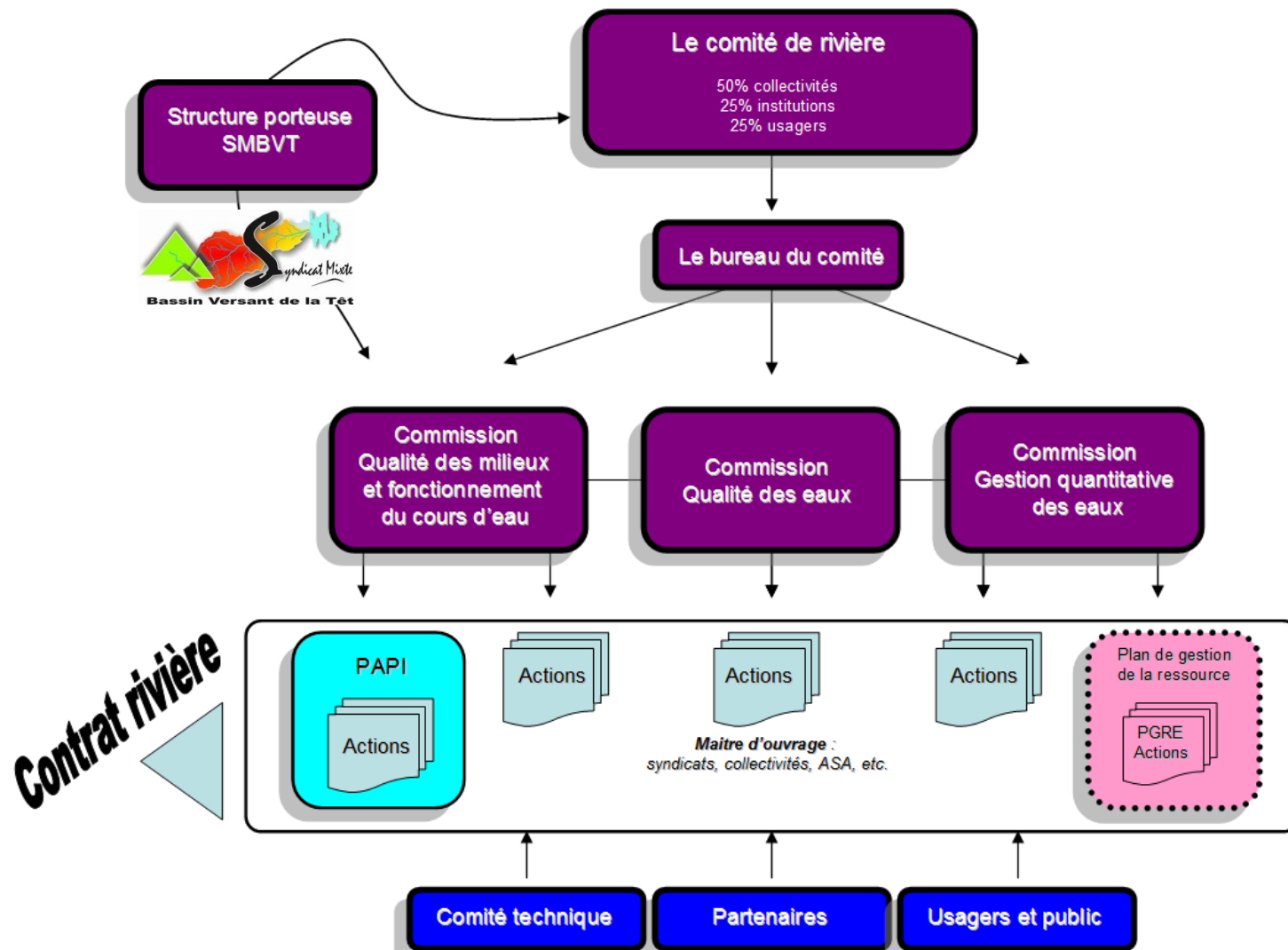
Délibération SMBVT **janvier 2012**
3 phases de concertation du bassin (2012/2013/2014)
Candidature et **agrément provisoire en octobre 2012**
Lancement PGRE janvier 2013
Installation comité rivière en **décembre 2013**
Lancement **études préalables** : plan gestion cours d'eau
(février 2014/avril 2015)
Commissions thématiques en nov.2014 et avril 2015
2^e comité rivière en février 2015

Qu'est ce que l'AVP ?

- Nouvelle étape intermédiaire instaurée entre la candidature et le projet de contrat.
- Formalise les grandes orientations du projet.
- Apporte les premiers éléments concrets à prévoir au contrat.
- Permet de mener les négociations financières : « points de bonus » de l'AERMC



Les instances d'élaboration du contrat



Les maitrises d'ouvrage du contrat rivière

Pas besoin d'être membre du SMBVT pour porter ou afficher un projet.

Les principaux maitres d'ouvrages **seront néanmoins** :

- les communes et leurs EPCI
- SIVOM (Conflent, 2 corbères, Cady)
- les ASA et ASCO du territoire, notamment sur la partir gestion quantitative
- la SHEM,
- les parcs naturels
- le conseil départemental
- la fédération de pêche, le GOR et les réserves naturelles
- ...

UN CONTRAT DE RIVIÈRE ..

Volet 1



REDEVELOPPER,
PRESERVER ET
VALORISER LES
FONCTIONNALITES
NATURELLES DES
RIVIERES

Gérer la végétation
des cours d'eau, mettre en
valeur les paysages restaurer
la continuité écologique,
protéger les espèces
patrimoniales...



FEDERER
LES ACTEURS
ANIMER
COMMUNIQUER
SENSIBILISER

Volet 4



GERER LE
RISQUE INONDATION
EN TENANT COMPTE DU
BON ETAT DES COURS
D'EAUX

Améliorer
l'assainissement, réduire
les rejets polluants et
l'utilisation des produits
phytosanitaires...



Volet 2

AMELIORER
LA QUALITE
DES EAUX
DE SURFACE



OPTIMISER LA GESTION
DE L'EAU DE SURFACE
POUR SATISFAIRE LES
USAGES ET LES BESOINS
DU MILIEU

Améliorer et partager
la connaissance, suivre les
débits des cours d'eau,
améliorer l'efficacité des
systèmes de distribution,
faire des économies
d'eau...

Volet 3

LE PAPI



(Programme d'Action pour la Prévention des Inondations)

L'enjeu des inondations est tel qu'il fait l'objet
d'une stratégie et de mesures spécifiques sous
la forme d'un Programme d'Actions (le PAPI).

Objectifs du volet 1 de ce premier contrat

Volet 1 : préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants

Principales actions envisagées

Gérer le risque inondation
en tenant compte du bon état

- Programmation des actions dans le cadre du **PAPI**
➤ **15 000 000 €** sur 5 ans (actuellement à mi-parcours)
- A venir : PCS, DICRIM et observatoire + PSR digues Canet

Améliorer la dynamique fluviale
et la continuité écologique

- Restaurer la continuité écologique : **12 projets**
- réinjection matériaux aval Vinça (montant à l'étude)
- Suivre et restaurer le lit de la Têt aval : pilote

4 967 182 €

270 000 € / 5ans

Préserver, valoriser et restaurer
les milieux naturels

- MOE **plan de gestion végétation** des berges + invasives
- Préserver les zones humides
- Valoriser le cadre de vie, se réapproprier les cours d'eau
- plans de gestion des espèces patrimoniales

1 832 100 € / 5 ans

425 000 € / 5ans

55 000 € / 5ans

80 370 € / 5ans

Montant du volet 1 estimé à ce stade : **7 647 152 €**
(TT maîtrise d'ouvrage confondues)

Objectifs du volet 2 de ce premier contrat

Volet 2 : améliorer la qualité des eaux superficielles

Principales actions envisagées

Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestiques : améliorer l'assainissement collectif

Travaux et réhabilitations de stations ou de réseaux, schémas directeurs, diagnostic réseaux, travaux sur les petites collectivités (< 200 EH - NC à ce stade)

Plus de 20 projets répartis sur le bassin
20 229 685 € / 5 ans

Limiter les apports de contaminants par lessivage des sols imperméabilisés ou non

Travaux ou réhabilitation de réseaux d'assainissement pluvial, réalisation ou actualisation de **schémas directeurs d'aménagement pluvial**

- Lien avec PAPI
460 000 € / 3 ans

Poursuivre les efforts de lutte contre l'utilisation des pesticides et phytos

- Elaboration et mise en œuvre de **PAPPH**
- Diagnostic pratiques agricoles (MAET)
- Potences agricoles (ASA)
- désherbages non chimiques (canaux)

300 000 € / 3 ans
80 000 €
165 000 € / 5 ans

Suivre la qualité des eaux
Dresser des bilans et plans d'actions

- **Suivi triennal qualité** des cours d'eaux (CG)
- Suivis ponctuels canaux
- **Suivi analytique de la Têt aval** (PMCA)
- MOE des profils baignades (NC à ce stade)

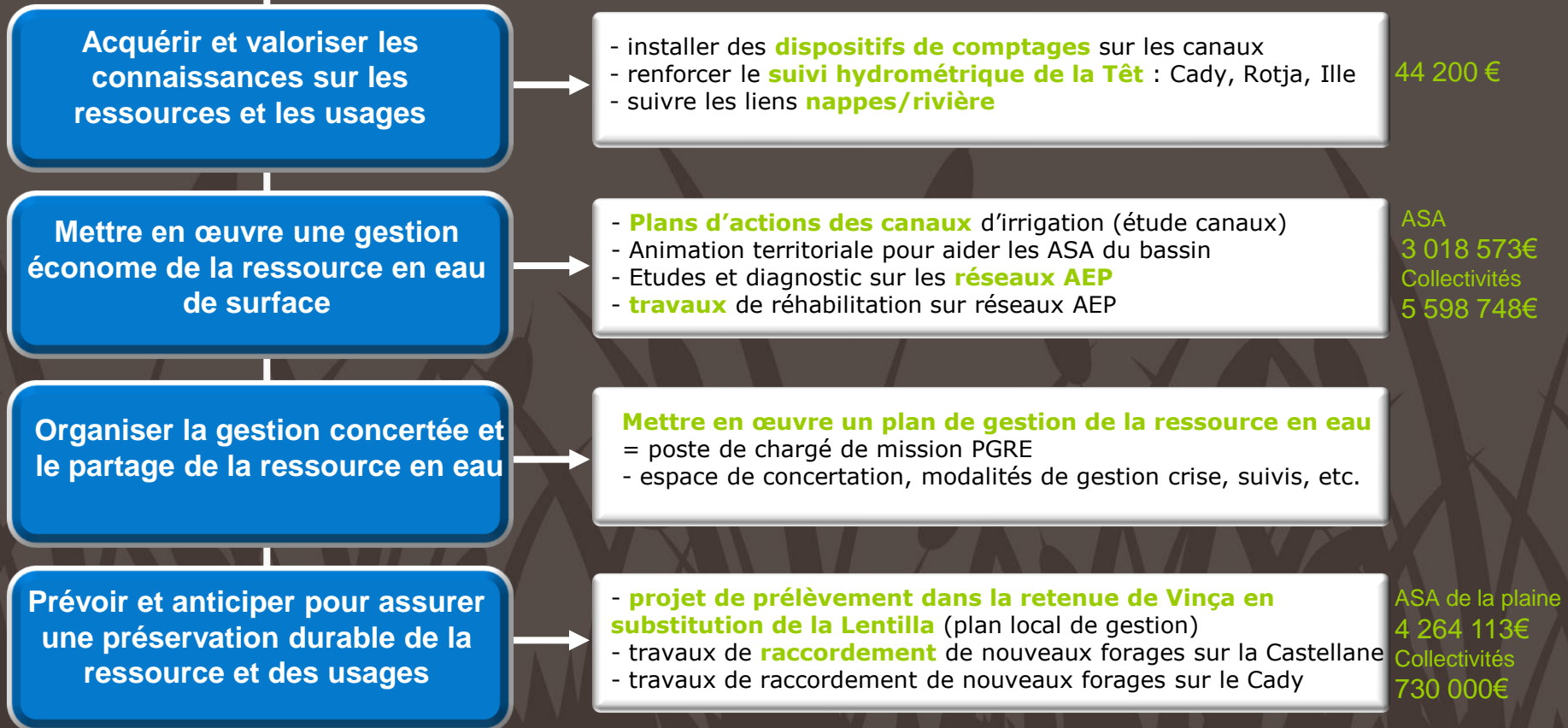
160 000 € (2 suivis)
10 000 €
250 000 €

Montant du volet 2 estimé à ce stade : **21 662 385 €**
(TT maîtrise d'ouvrage confondues)

Objectifs du volet 3 de ce premier contrat

Volet 3 : améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles

Principales actions envisagées



Montant du volet 3 estimé à ce stade : **13 905 634 €**
(TT maîtrise d'ouvrage confondues)

Objectifs du volet 3 de ce premier contrat

Zoom sur le Plan de gestion de la ressource en eau

Contexte:

Travail engagé par le SMBVT dès 2012

Sollicitation du préfet de département par courrier du 14/10/2013

Feuille de route des services de l'Etat du 31/03/2015

Objectif :

Vision globale, objectives et partagée de la gestion de l'eau sur le bassin

Retour à l'équilibre des masses d'eau déficitaires

Pilotage :

SMBVT

- Conduit la démarche
- Élabore les documents
- Anime la concertation



Commission
Gestion Quantitative

- Pré-valide les documents



Comité Rivière

- Sanctionne le PGRE

Objectifs du volet 3 de ce premier contrat

Zoom sur le Plan de gestion de la ressource en eau



PGRE TET
Fin 2017

Objectifs du volet 3 de ce premier contrat

Zoom sur le Plan de gestion de la ressource en eau



Préalable indispensable :
objectifs assignés par les
services de l'Etat

Objectifs du volet 3 de ce premier contrat

Zoom sur le Plan de gestion de la ressource en eau

Diagnostic partagée
de l'état quantitatif du bassin

EVP

+ nouvelles
connaissances

Plan d'action
d'économie d'eau

Règle de partage de la
ressource chiffrées

Volet 3 du
contrat
de rivière

Amélioration des connaissances

Mise en œuvre d'une gestion
économe de la ressource

Organisation du partage de la
ressource

Prévoir et anticiper pour une
gestion durable de la ress.

Objectifs du volet 3 de ce premier contrat

Plan Local de Gestion de la Lentilla

- Problèmes récurrents de disponibilité de la ressource en eau
⇒ Conflits d'usages (AEP/Agriculture/Tourisme)
- Réflexion menée depuis plusieurs années sur la vallée
- 1 projet exemplaire de substitution de la ressource en eau (5M€)
⇒ Nécessité d'établir un PLG sur le bassin de la Lentilla

Dans le cadre du PGRE, SMBVT en appui de l'ASA

- Concertation bien menée sur le bassin, notamment par le président de l'ASA de la Plaine de la Lentilla :
- Réunions techniques pour élaborer le dossier, rencontre des autres usagers du BV, échanges avec les services de l'Etat et les financeurs
- Présentation le 29/06/2015 au COPIL de la Lentilla
⇒ **Validation du PLG au niveau local**



Objectifs du volet 4 de ce premier contrat

Volet 4 : Animer, fédérer, communiquer et sensibiliser

Principales actions envisagées

Animation
du contrat de rivière

- 3 chargés de missions > **création poste technicien rivière**
- **Évolution statutaire du SMBVT**
- Animer le comité rivière, cohérence des politiques intra-BV

Suivre et
évaluer le contrat

- Elaborer les outils de suivis et dresser les bilans annuels
- bilan à mi-parcours et bilan de fin de contrat
- **suivi et bilan opérationnel**

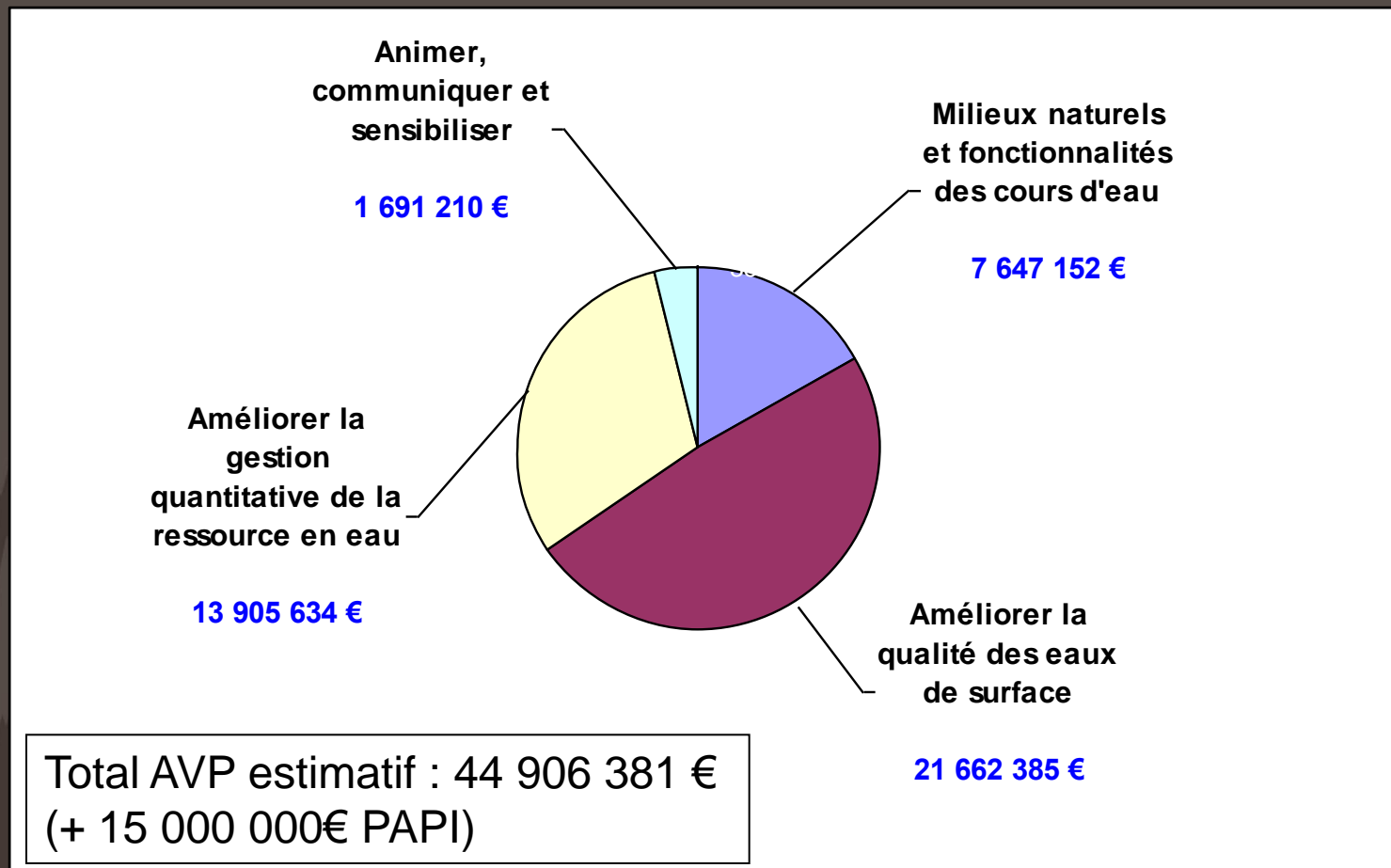
Communiquer,
sensibiliser et fédérer

- **Outils de com.** : plaquettes, expositions, livret du riverain
- visites de terrain, retours d'expériences
- **sensibiliser les scolaires**

Montant du volet 4 estimé à ce stade : **1 691 210 €**
(TT maîtrise d'ouvrage confondues)



Les différents volets du contrat



Echanges avec les membres du comité
Avis des partenaires institutionnels

Intégration des remarques
Dépôt du dossier sous quinzaine
(Accompagné de l'avis du comité rivière)

Nouvelle phase de travail technique et politique

Passage en comité d'agrément en **octobre 2015**

>>> élaboration du **dossier définitif** > **validation comité rivière**
Obtention du label contrat de rivière : fin 2015/ début 2016

La solidarité de l'eau en Têt

www.bassintet.fr

